CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LIVERPOOD.

Le beau navire A. I. **ROBERT PULSFORD**, capt. Wm. Sandler, sera expédié sous peu ; pour fret ou passage, s'adresser à

18 janvier — LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

Le beau brick, doublé en cuivre **NAVARINO**, capt. Weeks. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à — Wm. G. HEWES,

17 janv — rue du Camp, no. 9.

A FRETER.

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre **SARAH**, bien connu comme paquebot, entre ce port et Baltimore, peut porter environ 1100 barils ; pour les conditions, s'adresser au capt. Rollins à bord, ou à

14 janvier A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BOSTON.

Le brick paquebot **LAGRANGE**, capt. Collins, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira sous peu : pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

14 janv — STETSON & AVERY.

POUR NEW YORK. (paquebot du 20.)

Le navire neuf **HUNTSVILLE**, capt Stoddard, partira le jour ci-dessus fixé, pour fret ou passage s'adresser à bord, première rangée au-dessous du marché, ou à

13 janvier — FOSTER & HUTTON.

POUR PORT AU PRINCE.

La belle goëlette (paquebot) **UNITED-STATES**, capt. Samuel Greathead, ayant la moitié de son chargement engagé, sera expédiée dans 6 ou 8 jours; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à

12 janvier — J. W. ZACHARIE & CO.

POUR MATANZAS.

La goëlette fine voilière, avantageusement connue, **TITA**, capit. Capo, partira sous le plus bref délai, ayant tout son chargement prêt. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

ESTEVA, BELL & COURVAL,

4 janv. — Nouvelle Levée, no. 6.

POUR LA MOBILE.

Le brick **DELIGHT**, capt. Stoddard, peut recevoir un chargement à bas prix, si l'on s'adresse de suite à bord, entre les deux marchés, ou à

3 jan — H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER.

La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la Maison Marigny, ou à

5 déc — STETSON & AVERY.

A FRETER.

La belle goëlette **COURIER**, capitaine Burnest, du port de 141 tonneaux. S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

21 déc — J. W. ZACHARIE & Co.

ON demande à acheter, une goëlette de première classe, du port de 1000 à 1200 barils. S'adresser à

19 déc — THEOD. NICOLET & CO.

POUR PORT AU PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTORIA**, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 déc — J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier **TRINITE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BRETUS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

6 déc—15 — P. E. SORBÉ.

GRAINES DE JARDINAGE

De France, très fraîches et de la dernière récolte, en débarquement du navire Helvetia, reçu par le soussigné, consistant en :

Choux de toutes espèces, melon français, diverses qualités, épinards, oignons, raves, radis, betteraves, navets, giromonds, piments, carottes, laitue de toute espèce, poireaux, aubergines, tomates, concombres, céleri, persil, feuille, cresson, roquette, cerfeuille, scorsonères, pastèques, pois de toute espèce, haricots des graines de fra ses, très belle espèce, et une quantité de pattes d'asperges. — V. VIGNAUD,

rue Conti, no. 58, vis à-vis la Banque de

21 janv — la Louisiane.

REÇU par le soussigné, à bord des navires Helvetia et Mary Howland, venant du Havre : saucissons de *Lyon*, 1re. qualité; vieux kirschwasher, *de la Forêt Noire*; liqueurs fines, &c.; fusils à deux coups, fins et ordinaires; pistolets de duel ; sacs à cendre, assortie pour le Mexique ; bas [patent-nauds] anglais do., ayant droit au draw-back. — A. SENECAL.

19 janvier — rue de Chartres, No. 147.

LE soussigné devant partir sous peu, pour l'Espagne, prie les personnes à qui il peut devoir, d'avoir à se présenter à M. Bernard de Santos, chez M. Oger & co. rue Toulouse, pour être payées; et les personnes qui lui doivent, sont aussi priées de solder leur compte sous 30 plus bref délai, entre les mains du même individu.

26 janv—4 — RAMON OTERO.

WM. C. NORRIS & CO. rue de Chartres, No. 38, viennent de recevoir par le navire Louisville un nouvel assortiment

D'HABILLEMENS A LA MODE,

consistant en une grande variété d'objets propres pour la saison, qui méritent l'attention des acheteurs.

18 janv

SALPETRE—200 sacs, reçus par le navire Louisville, à vendre par

18 janvier — LINCOLN & GREEN.

AVIS—La société qui a existé en cette ville sous la raison de GILLET & CAMET, sera dissoute le 20 février 1832 : en conséquence de ladite dissolution les personnes qui ont des réclamations contre la sus dite société, sont priées de les présenter à M. Camet, chargé de la liquidation, et celles qui doivent à la dite société sont invitées à payer entre ses mains.

LOUIS GILLET, par son agent LOUIS LEROY,

10 janv—10 — PIERRE CAMET.

BRIQUES—20,000 briques allemandes, en débarquement du brick Magdalena, et à vendre par — LINCOLN & GREEN. [18 j.]

[illegible] communications entre [illegible] et New-York, une nouvel[le] ligne de paquebots, composée des navires suivants, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE,

De la N. Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 février,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre,

Navire **CREOLE**, Capitaine PARK.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre,

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. — 10 nov.

GRANDE MENAGERIE,

Au coin des rues Condé & St.-Philippe.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres ; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie : deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage ; deux Andagants du Bengal, mâle et femelle ; un Heron bleu, et un Héros à couronne ou *Gariarei crane*, tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Coatamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval ; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures à du soir à 9. —Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.

14 janv—15

A VENDRE par le soussigné, 9 balles Toile de Bretagne, française, large et étroite, en dépôt dans les magasins de la Douane, et ayant droit au *drawback* ; 2 balles dito étroite, au magasin du soussigné; Vin rouge de Médoc, en barriques et en caisses ; dito de Bordeaux, en barriques ; Vieux Vin rouge de Margaux Médoc, de 1827, en barriques ; Liqueurs fines, aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier ; dito pour topettes, en sacs de cinq milliers ; Chaudières à sucre, assorties, et Gueules de fourneaux ; Vin rouge, Gruau-la-Rose, en caisses de 12 bouteilles; un Moulin complêt pour sucrerie.

7 janv — J. B. LABATUT.

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes :

Toile cretonne 4/4 ; perkaline noire et grise ; bas et demi bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes ; billes et queues de billard ; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glaces de toutes dimensions, porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques caisses soie à coudre, et bas patent, convenant au marché mexicain.

Vin de Champagne, dito Chambertin et des meilleurs crûs de Bourgogne ; marasquino; crême de thé; fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Dantzick, et beaucoup d'autres liqueurs, toutes de premier choix.

A. SENECAL,

30 déc — rue de Chartres, no. 147

AVIS—A vendre pour Mme. veuve Yves Le Blanc, reçu par le navire Hanover, capitaine Taylor, venant du Havre, savoir ;

Graines de jardinage fraîches, récoltées cette année, comme suit :

Gros choux d'York; gros choux cubes, dit quintal; choux royal, pain de sucre; choux fleurs mi-durs, de Hollande; carottes rouges, longues; carottes rouges, courtes et hatives ; bétteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges ; idem longues ; radis roses saumonées; épinards à larges feuilles ; gros poireaux; oignons rouge-pâle ; ciboules ; céleri plein rose ; céleri plein blanc; chicorée frisée de Meaux ; chicorée scarole blonde; persil ordinaire ; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues paresseuses, à grains noires; laitue impériale; laitue Batavia; salsifis; bêtes ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. 27 déc

---

RUE ROYALE No. 128.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire l'Indien venant de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que *manteaux, bottines et souliers* en peau, en satin de toutes couleurs, et en prunelle, pour femmes; aussi un joli choix d'habillemens en drap et en circassienne, casquettes d'enfant, rubans, gants, fleurs et radicalement pour femmes &c. &c.

De plus, en magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre en détail, le tout à bon marché.

26 déc—1m — V. GOUY.

MAQUEREAUX—100 bls. maquereaux No. 3, en débarquement et à vendre par

9 déc. — STETSON & AVERY.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 31 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Mme. Thérèse Daynant, une NEGRESSE nommée Mary, et sa fille Henriette, d'environ 4 mois.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés &c. Par ordre de la cour.

21 janv — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 30 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au domicile de feu James Pitot, à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, les effets mobiliers dépendant de la succession.

Conditions ; comptant. Par ordre de la Cour.

19 jan — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 31 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu A. Sylva, savoir : Philippe, nègre âgé d'environ 50 ans ; Marie, négresse âgée d'environ 30 ans. Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

janvier — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 26 du courant, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Etienne Arnaud, *la GOELETTE POMONE*, avec ses agrès et apparaux.

Conditions ; comptant. Par ordre de la cour.

16 janvier. — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Thomas Barton, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

20 janv — MARTIN BLACHE, *Régister*.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Thomas Franklin ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et le curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

20 janv — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jacinto Lulieau, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle, à la succession de feu Louis Ferrara. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

12 janv. — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph Pilié a présenté une pétition à la cour à l'effet d'être nommé curateur de Céleste Dynault, héritière absente; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

12 janv. — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. Norris a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu James M'Karaher, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

11 janv — MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Hauson, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter Hikker, avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

10 janv — MARTIN BLACHE, régister.

ANGLAIRE, *joaillier et bijoutier*, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, et plus particulièrement les dames, qui l'ont jusqu'ici honoré de leur patronage, qu'il vient de recevoir, par le Talahassee, un assortiment complêt de toutes sortes d'articles du ressort de *sa profession*, dans le dernier goût et d'un travail fini, sortant des ateliers de Paris les plus renommés. Cet assortiment consiste en:

BIJOUTERIE FRANCAISE.

Joaillerie ; Bijouterie de toute espèce ; telles que Boucles d'oreilles ; Féronnières ; Chaînes ; Montres pour hommes et pour dames ; Peignes en perles fines ; dito d'écail, à jour et de corne, *nouveaux modèles* ; Tabatières d'or ; dito d'écail, brodés en or ; Boutons de chemises, assortis et de modèles ; Etuis d'or, Boucles de ceinture émaillées ; tout en or, et garnies à diamants ; dito de fantaisie ; dito d'or, dito d'argent ; Objets de fantaisie, en nacre de perles, écail, verres et ivoire, tels que boîtes de cartes à visites, cachets, petits coffres, étuis et objets de bureaux ; Cafetières et Sucriers en plaqué d'argent, dans le goût le plus nouveau ; Vases en fleurs pour cheminées. Il tient aussi un assortiment de Bijouteries fausses de toute espèce, le tout à vendre en gros et en détail.

12 janvier—4 3ps

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.

Rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.

L. CHOISNE a l'honneur d'informer le public et particulièrement les dames, qu'il vient de recevoir de France par le Bolivar, un très grand assortiment de parfumeries de 1re. qualité et du plus beau choix, dont voici quelques articles : crême d'amande amère de Demarson ; eau de fleur d'orangers triple ; eau de rose ; Régénérateur des cheveux ; huile Philotrix de Guélaud, opiat liquide ; extrait d'eau de Cologne de Demarson ; savons superfins à toutes odeurs ; parfum de toilette ; huile surfine ; sachets ; rouge fin pour la ville et le théâtre ; crême de Perse, de limaçon et de concombres très fraîche ; poudre de patates pure, pour rafraîchir la peau. Plus, un assortiment de cartonnages pour étrennes, de fachets parfumeris de de julis gants pour dames; do bourses riches do jarretières; do bretelles en tout genre; do peignes en tout genre, d'écaille, de buffle et autres; do grands peignes nouvelle mode; do brosses à dents, manches d'ivoire &c. do brosses d'habit, à têtes, unies et à peintures.

L. Choisne est toujours le seul dépositaire du Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents.

N. B. Il prévient les marchands qu'ils trouveront constamment chez lui la crême de Perse de Limaçon, le régénérateur des cheveux, la poudre fine, les huiles et les pommades, de première qualité et à des prix très modérés.

30 déc

RECEMMENT reçu par le navire John & Elizabeth, un assortiment nouveau de BOTTES, BRODEQUINS ET ESCARPINS, aussi, des CHAPEAUX de castor, première qualité, pour hommes et enfans de tout âge. A vendre par — G. ARRAZA,

28 déc — Encoignure Condé & Dumaine

ENTREPOT DE VOITURES.

Rue de la Douane, no. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Louis, de New York, deux barouches légères, dont une de nouvelle mode.

3 janvier — M. WALTON.

DOUBLONS—[illegible] mexicains, à vendre par

18 janvier — LINCOLN & GREEN.

[illegible] vs. [illegible] & Co.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 28 du courant, à 3 heures, au Principal, 2 tables à manger, des chaises, un sofa, 2 tapis, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus, pour loyer de maison.

18 janvier — L. DAUNOY, marshal

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle.-Orléans vs. Henry Ranel; Gordon vs. de même; M. Mohr vs. le même.

EN vertu de trois *writs de fi. fa.* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 8 février prochain, à midi, à la Bourse, la Maison et le Terrain qu'occupait ci-devant le défendeur, situés sur le Canal Carondelet. Le terrain mesure environ 60 pieds de face au dit canal, sur environ 120 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. Saisis pour paiement de taxes et autres dettes.

6 janv — L. DAUNOY, marshal

Jacques Finey vs. J. B. Solere *aliàs* Cidre, h. d. c. l.

EN vertu d'un writ d'*alias fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, *mercredi 1er. février* 1832, à midi, à la Bourse, un certain lot de terre situé au faubourg Tréme, mesurant 34 pieds de face à la rue Villeré, sur 80 pieds de profondeur, (mesure française.) entre les rues St. Philippe et Ursulines,—saisi dans l'affaire ci-dessus. — L. DAUNOY,

30 déc — marshal.

PORC.—[illegible] petit porc, morceaux choisis, [illegible] 100 do. marqués P. O. ; 30 do. jambons; 50 do. épaules; 80 do. morceaux de cuir. A vendre par

17 janv — YORKE, MACALESTER & Co.

MARCHANDISES DU PAYS, &c.—50 colis marchandises du pays, telles que ginghams, batistes rayées, toile à chemises écrue et blanche, toile à draps écrue 4 4, 40 caisses blanc de Baleine de 4, 5 et 9 à la livre, en débarquement du brick Hellas, à vendre par

jan. — LINCOLN & GREEN.

SAVON & BEURRE—200 boîtes Raisins frais ; 20 barillets Beurre de Goshen, en débarquement du navire Louisville et à vendre par — TOURNE & BECKWITH,

18 janv — No. 15 rue de la Levée.

MAGASIN DE VOITURES.

LE soussigné reçoit par presque tous les paquebots du Nord, des voitures de toutes sortes et de toute qualité; il a reçu dernièrement, offre en vente, sept voitures élégantes; dix Barouches, à un et deux chevaux; char-à-bancs à impériale fixe; deux barrouches d'un travail achevé, dont une avec des harnais pour 4 chevaux; un élégant *sulkey*; deux désobligeantes et une quantité de *calèches* &c.

Ces voitures sont toutes fabriquées dans les manufactures les plus renommées des Etats-Unis, et il est autorisé à en garantir la plus grande partie. Les amateurs sont invités à venir les visiter. — M. WALTON.

Rue de la Douane, No. 14

N. B. Il se chargera d'exécuter toute espèce de raccommodages, avec goût et promptitude.

11 janv

Magasin d'articles nouveaux de Paris, Rue Royale, No. 227, entre Ste. Anne et Dumaine.

ALEX. PAYA, arrivé par le Cassandre, offre à vendre, en gros et en détail un bel assortiment de parfumerie première qualité, librairie, sujets d'histoire, de religion, et romans, gravures de fantaisie, sujets historiques de religion, portraits, tableaux encadrés &c. papiers français et objets de bureau, bijouterie de tous genre, quincaillerie do. bretelles, portefeuilles, brosses, peignes, ciseaux, cartes, nécessaires, fleurs pour coiffures de bals et chapeaux, masques &c. &c. une infinité d'objets de fantaisie.

10 nov

BOUTELOUP,

Coiffeur, rue Royale au coin de la rue Dumaine

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Talahassee, un assortiment de Marchandises, consistant en: Perruques pour hommes et pour femmes; Toupets; Toupets mécaniques et à crochets; Fausses-Queues de toutes couleurs, et de différentes longueurs; Bâtons de Pommade, pour lisser et teindre les cheveux; Poudre à teindre les cheveux; Huile Antique de Macassar; Poudre de Cylan pour les dents; Rouge-vert d'Athènes; Poudre de Savon de pommes-de-terre; Brosses à tête, à dents, et à ongles; Nécessaires à barbe; Régénérateur; Huile de Philocome; Pommade de Chérubins pour la peau; Pâte d'amande; Peignes en écailles, Grands Peignes, nouveau genre ; un bel assortiment de Coiffures en perles ; Fleurs; Bijoux; Bagues en cheveux, montées en or; Boucles à la mode; idem d'amande amère; Gants pour hommes et pour femmes ; Fers à papillotes, à toupets, pour hommes ; Jarretières ; Epingles noires, bronzées ; Tours indéfrisables et à bandeaux ; Frisettes; Nœuds d'Apollon; Peignes à favoris.

De plus, eau de Cologne, eau de Lavande double, crême de Perse.

On entreprendra toute espèce d'ouvrages en cheveux, tels que Bracelets, Cordons de sûreté, Tableaux à jour, Bouffons d'oreilles.

12 janv — A. BOUTELOUP.

MELASSE—300 Tierçons Melasse, bien conditionnés, à bord d'un chaland, à vendre par — TOURNE & BECKWITH,

10 janv. — Nouvelle Levée, No. 15.

AVIS.—Le soussigné ayant pris en société, son frère P. O. Sorbé, à partir du 1er janvier 1832, continuera les affaires sous la raison de *P. E. & O. Sorbé*.

5 janv — P. E. SORBÉ

HARENGS, &c.—500 caisses harengs fumées, 12 do. cranberries, à vendre à bord du brick Lagrange, ou par

3 janv — STETSON & AVERY.

BLANC DE BALEINE—211 caisses blanc de baleine de "New-Bedford" et de "Nantucket," en débarquement du brick Sarah-Ann Riley, à vendre par

26 déc. — STETSON & AVERY.

MELLE. AMELIE GUYON, harpiste, élève de Naderman de Paris, arrivée récemment de cette capitale (par le Bolivar), a l'honneur d'offrir ses services au public de la Nouvelle-Orléans en cette capacité, par ses connaissances variées en musique, et par les recommandations dont elle est munie auprès de personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, toutes les garanties favorables. Messieurs les généraux Lafayette et Bernard ont bien voulu la recommander aux personnes suivantes : M. Denis Prieur, maire; MM. Boulign, Laurent Millaudon, John Grimes, T. Caire, notaire, Ch. Derbigny, Mme. Morna, H. Perret, Bernard Marigny, Jean-Franç. Canonge, Lanusse, et Hortet.

S'adresser, pour lui parler, chez M. T. Caire, notaire, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

4 jan—15

RECEMMENT reçu, 200,000 excellens CIGARRES de la Havane, la plus grande partie en caisses, quarts de caisses, à vendre, en caisses et demi caisses.

VICTORIANO LA COVA,

17 déc — [illegible] St. Louis, No. 30.

J. M. BRENAN,

DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

[illegible] chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de [illegible] devant aller à la Mobile à cette époque.

26 nov—6m

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi 24 du courant, à midi, à la Bourse,

Trois Terrains de pays, se joignant, et mesurant chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue des Français, entre Célestine et Génie, sur 110 de profondeur. Ces terrains sont situés au faubourg Marigny, derrière la propriété Kokernot qui fait face au canal Marigny et au chemin-à-coulisse, d'après le plan du voyer, en date du 17 janvier 1832, qui est exposé à la Bourse.

Ils seront criés ensemble, et s'ils ne sont pas vendus ainsi, ils le seront séparément.

Conditions :—payable à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, aux frais des acquéreurs.

21 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi 24 du courant, à midi, à la Bourse, l'Esclave Harriet, de 13 ans, [illegible] bonne servante de maison, et est garantie pleinement. Conditions : payable le 1er. mai prochain, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par-devant C. Pollock, aux frais de l'acquéreur. — 20 janv

---

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 25 du courant, à 10 heures, au No. 180, rue du Canal, il sera procédé à la vente d'un bel assortiment de meubles et de batterie de cuisine, consistant en tapis de Bruxelles et autres, tapisseries, ornemens de cheminée, buffets, tables à dîner et à jouer, sophas, chaises, tables, armoires, bois de lits, services en porcelaine, couteaux, fourchettes, vaisselle verrerie. *Aussi* un cheval créole sellé et bridé, selle pour dame; le cheval est très doux et garanti sain. *Aussi*, les esclaves suivans : Hanna, âgée de 22 ans, depuis son enfance dans le pays, parle les deux langues, est bonne cuisinière tant à la manière française qu'à l'anglaise, excellente blanchisseuse, repasseuse et domestique, pleinement garantie ; Judith, âgée de 25 ans, depuis quelques années dans le pays, excellente domestique, habituée à servir à table, elle est bonne blanchisseuse et repasseuse ordinaire; elle est aussi pleinement garantie.

Conditions : Les meubles, le cheval &c. comptant ; les esclaves à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par-devant W. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. — 20 janv.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, mercredi, 1er. février prochain, à midi et demi, à la bourse, l'habitation de feu Dominique Verbois, appartenant à Mme. Vve. Benon, située à une lieue au dessus du bayou de Plaquemine, sur la rive gauche du Mississipi, ayant vingt-trois arpents de face sur quarante de profondeur. 200 arpens cultivés, bornée d'un côté par Mme. L. G. Christin, et de l'autre par M. Cuvillier, avocat; les bâtimens nécessaires, et moulin à coton; animaux, 50 plus ou moins; outils aratoires —Conditions : 1, 2 et 3 ans, avec hypothèque spéciale et en bonne forme à la satisfaction du vendeur. — 21 jan.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu Jeudi 2 de février, à la bourse de Hewlett, à midi précis.

UN TERRAIN, situé en cette ville, mesurant environ 63 pieds de face à la rue Conti, sur 60 pieds de face à la rue Bourgogne, ayant dessus une maison basse construite en maçon; et couverte en tuiles, les murs pouvant supporter un étage ; composée de 4 grands appartemens, deux cabinets, galerie et cave; une cuisine de trois chambres, dont une fait face à la rue Bourgogne, et fonds de magasin, puits en brique &c. —Les conditions seront annoncées et un plan sera présenté à la vente. Payement : $500 comptant; le surplus en trois termes égaux à 6, 12 & 18 mois en billets endossés à satisfaction.

20 janv.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le 30 courant, à midi, à la bourse de Hewlett;

UNE MAISON située rue Tremé, entre les rues du Bayou et Ursulines, la dite maison à quatre appartements, et une cuisine avec un appartement pour domestiques, le tout venant d'être bâti et bien traité ; sur un terrain de 54 pieds de face sur 60 de profondeur, (mesure française.)

Conditions, au moment de la vente.

14 janv—3

CIGARRES de la Havane en demi-caisses, quarts et huitièmes de caisses, reçus par l'Aspasia et à vendre par

11 jan — J. W. ZACHARIE & Co.

CAFÉ.—400 sacs Café de la Havane, fin vert, en débarquement de l'Aspasia, à vendre par

11 janv — J. W. ZACHARIE & Co.

---

250 Boucauts sucre 1ère. qualité, une partie sur habitation, et le reste en magasin en ville, à vendre par

10 jan — DUCROS & MORPHY.

CIRE BLANCHE, &c. &c.—30 balles cire blanche, 100 raisses blanc-de-baleine, 91 paquets papier de doublage, 300 barrillets clous coupés, en débarquement du navire Alabama, à vendre par — Wm. G. HEWES,

10 jan — Rue du Camp, No 9

10,000 livres SEL d'Epsom, en demi-barriques, nouvellement reçues, à vendre par — JAMES S. SHAW,

6 janv — Encoignure Royale et Douane.

MAQUEREAUX ET CHOCOLAT.—100 barils maqx. No. 2.; 150 do. do. No. 3; 24 demi bls. chocolat, en débarquement du navire Tacitus, et à vendre par

6 janvier — LINCOLN & GREEN.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & co, à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 54. — 20 déc—☞

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Delight de Marseille, et offrent à vendre en gros et en détail :

15 balles d'Amandes ; 100 paniers Huile d'olive, grandes bouteilles ; 5 jarres fruits cristalisés et nougat ; 2 jarres saucissons ; 2 jarres dattes et bignons ; 12 caisses de 20 pots thon mariné; 150 liv. truffes marinées, en petits barils ; 25 caisses vermicelle, macaroni et lazaigne ; 24 douz. paillassons de toutes grandeurs pour les appartemens.

En magasin, reçu par le Havre et par Bordeaux—pâtés fraîches saucissons de Lyon ; Fromage pâte grasse, do. de Gruyère, do. brouté rouge ; ananas, framboises, fraises, cérises confites ; sardines à l'huile et au beurre ; pâtés truffés, jièvres, cailles, perdrix, pluviers, foies gras de Strasbourg ; truffes conservées ; cages et paniers toutes sortes de graines pour oiseaux; massepain, guignolet, liqueurs assorties; liqueur de Madame des 27, 28 et 29 Juillet.

Aussi—30 caisses pétards, qu'ils vendront en gros et en détail, dans leur magasin encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

19 déc. — CLAPIER & MICOUD.

VINS—30 quarts vin Saint Lucar ; 7 pipes Catalogne ; 3 pipes, 20 quarts do. 24 quarts de bque. Madère de Sicile ; vieux Madère en quarts et demi-quarts de bque. ; 20 quarts de bque. Malaga doux ; 8 do. Madère de Marseille, à vendre par

26 déc. — LINCOLN & GREEN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 24 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, une esclave nommée Betsey, âgée de 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, cuisinière et pâtissière, servante de maison et couturière. Elle est pleinement garantie.

Conditions : Moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 22 janv

---

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi 24 du courant, à midi, à la Bourse, un *LOT DE TERRE*, situé rue Bourbon, entre celles de la Douane et Bienville, mesurant 22 pieds 9 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur sur le côté près la rue de la Douane, et 73 pieds sur la ligne qui sépare cette propriété de celle de M. Ant. Grozat, jusqu'à la ligne d'intersection à angle droit, s'étendant à droite à 39 pieds 6 pouces: de là, sur une profondeur de 47 pieds qui sépare cette propriété de celle de feu Thos. S. Kennedy, et mesurant 73 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare de la propriété de J. Packwood et C. Pepet ; ce terrain sera vendu ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, et qui sont sujets à une rente de $50 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.

Conditions : un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement — 22 janv

---

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la cité de la Nouvelle-Orléans, mardi 24 du courant, au No. 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, il sera exposé en vente, des meubles et ustensiles de cuisine, et plusieurs articles appartenant à la succession de feu K. J. Clark, tels que tables, chaises, tapis, bureaux, chenets, pelles, pincettes, services à thé et à café, lits, bois de lits, sofas, armoires, glaces, couteaux et fourchettes, aussi un cabriolet, un cheval, selle et bride. Conditions au comptant. — 23 jan

---

LOTERIE

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

2DE. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 11 Février.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,000	1,000
1		900	900
1	"	623	623
6	"	500	3,000
6	"	300	1,800
6	"	200	1,200
156	"	50	7,800
156	"	20	3,120
621	"	8	4,968
7800	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers........$ 4

Demi Billet........ 2

Quarts de Billet...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

23 janv — J. B. FAGET, *Directeur*.

Pianos, Harpes et Musique nouvelle:

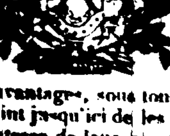

Les soussignés viennent de recevoir par le navire Helvetia, et offrent à vendre: Trois superbes Harpes à double mouvement, de la fabrique de Pleyel & Co., de Paris. Ces instrumens seront vendus avec garantie et offrent tous les agrémens et avantages, sous tous les rapports, puisqu'on a craint jusqu'ici de les garantir à cause de la délicatesse de leur construction.

Il est à espérer que ce charmant instrument aura maintenant la vogue qu'il mérite d'avoir, car la cause pour laquelle il est jusqu'à présent resté dans l'oubli, n'existe plus; Mmes. Boyer & Guyon, maîtresses de harpe, distinguées, se chargeant du soin d'instruire nos belles Louisianaises.

Reçu par le même navire, trois Pianos carrés à 6 octaves et demie, avec sommier en fer et double table d'harmonie, d'un brillant rare et d'un travail tout-à-fait achevé ; une caisse contenant de la musique pour harpe et piano ; dans la dernière se trouve le dernier œuvre de Herz, grandes variations sur un thême d'Euryanthe.

D'importations antérieures, des Pianos anglais, français et de Vienne, des meilleures manufactures et de qualités supérieures. Aussi, un grand assortiment de musique pour piano, harpe, guitare, violon, clarinette, flûte &c. &c. ainsi que de la musique de chant, consistant en morceaux d'opéra, romances, avec accompagnement de piano et guitare.

E. JOHNS & Co.

rue de Chartres, no. 113, entre St. Louis

janvier — et Conti.

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE.

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligés de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitement, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Chaline qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il a refusé sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 Janvier 1832.

Je certifie que Mr. J. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole. — W. W. M'DONOGH.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guéri les yeux de mes deux négresses par le secours efficace de son remède.

Nelle.-Orléans, le 27 décembre 1831.

T. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quinze jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un cécon. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. BERTHELIER.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante-cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; me voici parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

N. Orléans, 19 juil 1831

12 déc — FÉLICITÉ AUBERT.

TRADUCTIONS.—On se charge au bureau de l'*Abeille*, de faire avec promptitude et fidélité, toute espèce de traductions du français, de l'anglais ou de l'espagnol, dans l'une ou l'autre de ces trois langues.

11 janv